

Informations supplémentaires facultatives pour les demandeurs de logement faisant l'objet d'une aide financière du Ministère américain du Logement et du Développement urbain (U.S. Department of Housing and Urban Development, HUD)

FORMULAIRE ANNEXE À LA DEMANDE DE LOGEMENT FAISANT L'OBJET D'UNE AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRALE

Ce formulaire doit être fourni à chaque personne sollicitant une aide financière fédérale au logement

Directives : Coordonnées facultatives de la personne ou de l'organisme : Vous avez le droit légalement d'inclure en tant qu'élément de votre demande de logement, les noms, adresses, numéros de téléphone et autres renseignements pertinents concernant un membre de la famille, un(e) ami(e), ou un organisme de services sociaux, de santé, de défense des droits ou autre. Ces coordonnées visent à identifier une personne ou un organisme susceptible d'aider à résoudre tout problème pouvant survenir durant votre location ou à vous apporter des soins ou services particuliers dont vous pourriez avoir besoin. **Vous pouvez en tout temps mettre à jour, retirer ou modifier les renseignements que vous fournissez sur ce formulaire.** Vous n'êtes pas tenu de fournir ces coordonnées mais si vous choisissez de le faire, veuillez noter les renseignements pertinents sur ce formulaire.

Nom du demandeur :

Adresse postale :

No. de téléphone : **No. de téléphone cellulaire :**

Nom d'une personne ou d'un organisme supplémentaire à contacter :

Adresse :

No. de téléphone : **No. de téléphone cellulaire :**

Adresse de courriel (le cas échéant) :

Lien avec le demandeur :

Raison du contact : (cocher tout ce qui convient)

<input type="checkbox"/> Urgence	<input type="checkbox"/> Aide lors du processus de recertification
<input type="checkbox"/> Incapacité de communiquer avec vous	<input type="checkbox"/> Changement des termes du bail
<input type="checkbox"/> Résiliation de l'aide au loyer	<input type="checkbox"/> Changement des règles de logement
<input type="checkbox"/> Éviction de l'unité	<input type="checkbox"/> Autres : _____
<input type="checkbox"/> Paiement du loyer en retard	

Engagement du bureau responsable pour le logement ou du propriétaire : Si votre demande de logement a été approuvée, ces renseignements seront conservés dans votre dossier de locataire. Si des problèmes surgissent au cours de votre location ou si vous nécessitez des services ou soins particuliers, nous pourrions communiquer avec la personne ou l'organisme dont vous avez transmis les coordonnées pour nous aider à régler ces problèmes ou à vous apporter les services ou soins particuliers requis.

Énoncé de confidentialité : Les renseignements fournis sur ce formulaire sont confidentiels et ne seront divulgués à personne, excepté pour les raisons autorisées par le demandeur ou la loi applicable.

Avis légal : La Section 644 de la Loi américaine sur le logement et le développement communautaire de 1992 (Public Law 102-550, approuvée le 28 octobre 1992) stipule que chaque demandeur de logement bénéficiant d'une aide financière fédérale a l'option de fournir des renseignements concernant une personne ou un organisme supplémentaire. En acceptant la demande présentée par le demandeur, le fournisseur de logement accepte de se conformer aux exigences en matière de non-discrimination et d'égalité des chances du 24 CFR section 5.105, incluant l'interdiction de la discrimination, au niveau de l'admission ou de la participation aux programmes de logement bénéficiant d'une aide financière fédérale, en raison de la race, la couleur de peau, la religion, l'origine nationale, le sexe, le handicap et le statut familial en vertu de la Loi sur le logement équitable, et l'interdiction de la discrimination fondée sur l'âge en vertu de la Loi sur la discrimination fondée sur l'âge de 1975.

Cochez cette case si vous choisissez de ne pas fournir de coordonnées.

Ligne de signature retirée

Les exigences relatives à la collecte de renseignements contenues dans ce formulaire ont été transmises au Bureau de la gestion et du budget (Office of Management and Budget, OMB) en vertu de la Loi sur la réduction de la paperasserie de 1995 (44 U.S.C. 3501-3520). La charge de travail liée aux rapports publics est estimée à 15 minutes par réponse, y compris le temps de lire les directives, chercher les sources de données existantes, recueillir et maintenir les données nécessaires, compléter et réviser la collecte des informations. La Section 644 de la Loi sur le logement et le développement communautaire de 1992 (42 U.S.C. 13604) impose à l'HUD l'obligation d'exiger que les fournisseurs de logements participant aux programmes d'aide au logement de l'HUD donnent à toute personne ou famille faisant une demande de logement, dans le cadre de ces programmes de l'HUD, la possibilité d'inclure dans sa demande de logement les noms, adresses, numéros de téléphone et autres renseignements pertinents concernant un membre de la famille, un(e) ami(e) ou une personne associée à un organisme de services sociaux, de santé, de défense des droits ou autre. L'objectif de tels renseignements est de faciliter les contacts par le fournisseur de logement avec la personne ou l'organisme identifié par le locataire afin d'aider à fournir toute prestation de services ou de soins particuliers au locataire et à résoudre tout problème survenant au cours de la location dudit locataire. Ces renseignements supplémentaires fournis avec la demande doivent être conservés par le fournisseur de logement à titre de renseignements confidentiels. Fournir les informations est fondamental pour le fonctionnement du programme d'aide financière au logement de l'HUD et se fait sur une base volontaire. Cela s'inscrit dans le cadre des exigences légales et des contrôles liés aux programmes et à la gestion qui visent à prévenir la fraude, le gaspillage et la mauvaise gestion. En conformité avec la Loi sur la réduction de la paperasserie, un organisme ne peut pas effectuer ou commander une collecte de renseignements, et une personne n'est pas obligée de répondre à une telle collecte de renseignements, à moins que la collecte ne présente un numéro de contrôle OMB valide.

Énoncé de confidentialité : La loi publique 102-550 autorise le ministère du Logement et du Développement urbain (HUD) à recueillir tous les renseignements (à l'exception du numéro de sécurité sociale (Social Security Number, SSN) qui seront utilisés par l'HUD pour protéger les données concernant les versements contre des actes frauduleux.